

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy tenue à la mairie de Roberval le mardi 11 décembre 2018, un avis de motion a été donné et le projet de règlement portant le numéro 262-2018 ayant pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil et du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy a été présenté. L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy qui se tiendra le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 30 à la mairie de Roberval.

Ce règlement prévoit annuler et remplacer les règlements n<sup>os</sup> 152-2002 et 175-2006 et établir la politique de rémunération des élus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour les années suivantes. Les modalités de ce projet de règlement font passer la rémunération de base annuelle du préfet de 29 744 \$ à 31 950 \$ et établissent une nouvelle rémunération de base pour les autres membres du conseil à 1 650 \$ annuellement. Quant à la rémunération pour assister à une séance ou à un comité plénier, le projet de règlement fait passer la rémunération de 95,99 \$ à 105,30 \$ par présence.

Le projet de règlement ne prévoit aucune modification à l'allocation de dépenses payable aux membres du conseil et à l'indexation annuelle de la rémunération. Cependant, il établit un mécanisme pour le versement du surplus de l'allocation de dépenses qui excède le maximum fixé par la loi lorsque, par la suite du cumul de l'ensemble des rémunérations auxquelles a droit un membre du conseil de la MRC, il s'avère que l'allocation de dépenses maximales est atteinte. Le projet de règlement prévoit également une indexation de la rémunération de 10 % lorsque l'allocation de dépenses deviendra imposable au provincial.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du projet de règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

DONNÉ à Roberval ce douzième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.



Stéve Gagnon

Directeur général adjoint